

Se connecter à l'intranet de CCA
Se connecter au site internet de CCA

- DÉCOUVRIR ▾
- ENTREPRENDRE ▾
- VIVRE ICI ▾
- S'ENGAGER ▾
- SE DÉPLACER ▾



➤ Collecte des déchets : quelques changements dès le 23 mars 2020

Suite au passage au stade 3 du plan de lutte contre le Covid-19, Concarneau Cornouaille Agglomération vous informe : Vos déchets : à partir du lundi 23 mars 2020 Collectes des ordures ménagères Elles sont maintenues sur les 9 communes. Les bacs (ou...

[Lire la suite](#)



➤ Eau : Les habitants de Pont-Aven, Névez et Trégunc appelés à limiter leur consommation d'eau aux usages nécessaires.

En raison des consignes nationales concernant la gestion de l'épidémie de COVID-19, des...

[Lire la suite](#)

INFOS CORONAVIRUS

perturbations dans les services de compter du 14 mars 2020 fin de jour et jusqu'à nouvel ordre.

[Plus d'informations ici.](#)

📍📍📍

➤ Coronavirus : Perturbations dans les services de CCA

En raison des consignes nationales concernant la gestion de l'épidémie de COVID-19, des...

[Lire la suite](#)



➤ RAM : une sélection d'activités avec les assistantes maternelles

Le RAM de CCA vous propose 5 activités pour les jeunes enfants, sélectionnées avec les assistantes...



➤ Déchèteries du territoire de CCA : fermées

Les déchèteries sont fréquentées par des centaines de personnes chaque jour. Par conséquent, afin de...

ESPACE USAGERS



AGENDA CULTUREL

RETROUVEZ TOUTES LES ANIMATIONS CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE DE CCA

ACCÈS RAPIDES



Déchets



Piscines



Contact



Famille



Emploi



Eau



E-Bus



FabLab



Habitat



Publications



Carto



Vidéos

NOS SITES

coralie

les médiathèques
médiathèque • rue KAH • CCA

MUSEE
MUSEE DE PONT-AVEN

MUSEE
DU PÊCHE
MUSEE

Le conseil régional à l'heure du Covid-19

La collectivité régionale, avec quelque 4 000 agents, est aussi en mode coronavirus tout en assurant une continuité de ses services.

Repères

Continuité des services

Sur les 4 000 agents de la Région, ils sont environ 1 100 à assurer la continuité des différents services de la Région. Cela se fait en télétravail, ou bien par une présence sur les lieux de travail en respectant, bien sûr, les règles sanitaires. Il y a les lycées, la compétence majeure des collectivités régionales, mais aussi les aides aux entreprises, le suivi des stagiaires de la formation professionnelle, ou les transports régionaux même s'ils sont très réduits. Pour les voies navigables, un système d'astreinte a été mis en place pour maintenir cette continuité du service, et l'entretien des canaux bretons. Tandis que pour le transport vers les îles, une compétence aussi de la Région, un service minimum est organisé « **pour le transport des îliens et l'acheminement des marchandises.** ».

Les lycées fermés

Comme partout, ils sont bien sûr fermés à l'exception des 13 cités scolaires (collèges et lycées) qui accueillent les enfants des personnels soignants. Au quotidien, 400 agents des lycées (sur un total de 2 500) assurent un roulement pour les accueillir. Ils permettent aussi la maintenance des locaux, leur entretien courant et le gardiennage.



Les locaux, bien sûr fermés, du conseil régional à Rennes.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE JOEL LE GALL

Les transports régionaux ont sérieusement réduit la toile. Du côté des trains, le trafic des TER, les trains régionaux, ne correspond plus qu'à 15 % environ d'une journée ordinaire. Les liaisons en car ont également été sérieusement réduites. Et elles le seront encore plus la semaine prochaine. « **Seulement quelques trajets sur les lignes majeures seront maintenus** », précise la Région. Du côté des transports scolaires, bien sûr à l'arrêt, des trajets sont quand même assurés pour transporter les enfants du personnel soignant accueillis dans les établissements scolaires. « **Quinze circuits spécifiques sont maintenus. Mais si de nouveaux enfants de soignants se manifestaient, nous adapterions ce plan de transport en faisant du cou-su-main** », assure-t-on au conseil régional.

Département : plus de 550 agents mobilisés

La collectivité continue d'assurer ses missions de service public. Un plan de continuité des activités vitales a été déployé.

« Dans la stricte application des mesures sanitaires mises en place par l'État pour faire face à cette épidémie, le conseil départemental du Finistère reste mobilisé » indique un communiqué du Département qui détaille « le plan de continuité des activités vitales. Plus de 550 professionnels accompagnent les personnes en difficulté. »

Aide sociale à l'enfance

Près de 300 personnels assurent le suivi des missions de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : prise en charge des enfants confiés au sein des foyers dédiés, maintien des mesures de placement d'urgence, soutien des assistants familiaux sur les mesures à suivre... Les équipes restent également actives dans le traitement continu des informations préoccupantes.

Personnes âgées dépendantes

120 agents assurent un lien (téléphonique) avec les personnes suivies, personnes âgées dépendantes, personnes isolées, publics en grande précarité et répondent aux questions que peuvent se poser l'ensemble des usagers.

Allocations individuelles de solidarités

La continuité de versement des allocations individuelles de solidarités (revenu de solidarité active, allocation handicap ou pour les personnes âgées...), essentielles, est assurée, tout comme celle des fonds d'urgences ou encore les aides alimentaires.

Routes

L'organisation d'équipes d'astreinte au sein de la Direction des routes et des infrastructures départementales

permet de veiller à la sécurisation du réseau routier départemental.

Ehpad, services d'aide à domicile

Le conseil départemental « assure soutien et appui aux nombreuses structures partenaires (Ehpad, services d'aide à domicile, établissements et services dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, protection de l'enfance...), ainsi qu'aux assistantes maternelles et aux quelques structures d'accueil de la petite enfance, qui continuent en parallèle leurs activités auprès des publics accueillis ». Les services départementaux sont pleinement mobilisés pour repérer et résoudre avec ses partenaires les situations le nécessitant : les CCAS, associations caritatives, auxquelles ont été données les denrées alimentaires périssables des collèges publics.

Le Département à disposition des autorités sanitaires

Le Département se tient prêt et s'organise pour apporter compétences et moyens en fonction de l'évolution de la situation comme il l'a déjà fait en mettant, par exemple, à disposition les locaux et personnels de 14 collèges pour accueillir au besoin les enfants des personnels soignants.

Informations pratiques

Le site du conseil départemental www.finistere.fr et les réseaux sociaux, les numéros téléphoniques des Centres départementaux d'action sociale proche de chez vous ainsi que toutes les informations délivrées par l'Agence régionale de santé.

Le coronavirus bouscule aussi les lois

Le parlement travaille depuis jeudi à « écrire un droit qui n'existait pas ». Le report des municipales et les dérogations au droit du travail demandées par le gouvernement font débat.

C'était censé aller plus vite. Les mesures d'exception décidées par l'exécutif doivent être encadrées par la loi. Les parlementaires, qui ne devaient faire leur rentrée que demain, les séances étant suspendues deux semaines du fait des élections municipales, ont repris leurs travaux jeudi. Ils devaient étudier deux textes essentiels – une loi de finances rectificatives et une « loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 » – à adopter en deux jours. Ils y travaillaient encore ce dimanche.

Le premier projet de loi (finances rectificatives) a été adopté dans les délais, dès vendredi soir. Pas le second. « Ses dispositions visent quatre objectifs, a rappelé Édouard Philippe aux députés présents hier matin. Protéger notre population. Sauver notre économie. S'adapter provisoirement nos règles de droit [...]. Organiser le report du second tour des élections municipales, prévues ce dimanche. »

Les congés payés modifiés ?

C'est la question des municipales qui a été la plus débattue par les sénateurs, jeudi. Ils voudraient que les 30 143 communes dont les conseils ont été élus dès le premier tour et empêchés de se réunir ce week-end puissent désigner leurs maires « par vote électronique ou par correspondance ». Ils proposent de fixer au 31 mars la date de dépôt des listes de second tour pour les autres. Deux idées rejetées par les députés, d'accord avec le gouvernement pour reporter l'installation de tous les élus à une date conditionnée par un avis



Le Parlement siège en effectifs réduits, certains députés à distance.

Photo : LUBOVIC MARK, EPA/MAXPPP

du comité national scientifique, attendu pour le 10 mai. Elle sera fixée par décret « aussitôt que la situation sanitaire le permettra » et le mandat des anciens élus prorogé jusqu'au lendemain de l'élection.

La loi comporte plusieurs mesures de nature à porter atteinte aux libertés publiques, en donnant des moyens exceptionnels au gouvernement « pour sauver un maximum de vie ». C'est entendu, mais certaines posent question. Les mesures d'urgence économique donnent ainsi la possibilité au gouvernement de « permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés », ou pour « les

entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale » de déroger au droit sur « la durée du travail, le repos hebdomadaire et le repos dominical ».

Adoptées en ces termes, ces mesures autoriseraient les employeurs à contrôler les congés de leurs salariés (sur six jours ouvrables maximum), de les faire travailler au-delà de 35 heures et le dimanche.

Édouard Philippe a rassuré les députés en répétant à plusieurs reprises que ces dispositions étaient « temporaires » et « strictement limitées à la période d'urgence sanitaire que nous traversons ». Elles ont

« pour seul et unique objet de permettre la poursuite du travail, d'endiguer les licenciements massifs et les faillites qui ruinaient des milliers d'entreprises et des millions de Français », a insisté le Premier ministre, qui a également annoncé la suspension des « dispositifs de jour de carence dans le secteur privé comme dans le secteur public ».

Le message est passé, le sens des responsabilités a primé et cette partie du texte n'a pas été amendée. Une deuxième lecture devrait se tenir ce dimanche, au Sénat comme à l'Assemblée, pour une adoption définitive de la loi dans la soirée.

Stéphane VERNAY.

FRANCE

Jusqu'à quand resterons-nous confinés ?

Couvre-feu dans certaines villes, drones de contrôle, plages et parcs interdits... Face à l'indiscipline des Français, le gouvernement a demandé l'avis de son conseil scientifique. Réponse lundi.

Confinés jusqu'à quand ?

Le gouvernement a saisi son Conseil scientifique sur la « durée » et « l'étendue » du confinement de la population face à l'épidémie de coronavirus. La réponse sera rendue demain lundi, a indiqué, hier, Olivier Véran, le ministre de la Santé. Mais tout laisse penser que le confinement sera prolongé à terme, comme en Italie.

Couvre-feu

Mesure inédite depuis la Deuxième Guerre mondiale, il est désormais imposé à Nice (Alpes-Maritimes), de 23 h à 05 h. De même qu'à Perpignan (Pyrénées-Orientales) et Béziers (Hérault). À Perpignan, le couvre-feu est instauré entre 20 h et 6 h jusqu'au 1^{er} avril. À Béziers, les mêmes interdictions sont imposées à la population entre 22 h et 5 h. Les exceptions à cette interdiction ne concernent que les déplacements des personnels des services publics et des activités nocturnes indispensables au bon fonctionnement de la vie du quotidien. Vendredi soir, les Pyrénées-Orientales déploreraient cinq décès tout comme dans l'Hérault. À Nice, l'arrêté « vise essentiellement ceux qui trouvent amusant de se regrouper et de défier les pouvoirs publics », indique le préfet Bernard Gonzalez.

Hélicoptères et drones

Hélicoptères et drones de la gendarmerie sont appelés en renfort pour faire respecter les règles de confinement en permettant par exemple, d'orienter les contrôles au sol. C'est ce qu'il s'est passé, hier matin, à Paris ainsi qu'au-dessus des bois de Vincennes et de Boulogne, à Paris. De tels moyens ont également pu être utilisés à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ou sur les plages du littoral méditerranéen. En forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne), samedi après-midi, un



La Baule interdite d'accès comme tant d'autres plages.

PHOTO: FRANCK DURRAY, OUEST-FRANCE

cavaliier de la garde républicaine se trouvait dans l'hélicoptère pour surveiller les sentiers. Des drones sont également utilisés pour diffuser des messages invitant la population à rester confinée. C'est notamment le cas sur des plages comme à l'île de Ré.

Sentinelle

Le dispositif de l'opération Sentinelle de lutte contre le terrorisme va monter en puissance. « L'armée, dans certaines missions, est au côté de nos forces de sécurité intérieure », explique Christophe Castaner. Le ministre de l'Intérieur répondait à des

questions d'internautes via Facebook, vendredi, après son intervention télévisée. Les personnels du dispositif Sentinelle « ne font pas de contrôle de papier, mais ils font de la sécurité, ils sont un vrai appui ». On compte 7 000 militaires déployés en permanence dans le cadre de Sentinelle et 3 000 autres mobilisables à tout instant.

Plages et parcs interdits

Les autorités ont déjà interdit l'accès des plages de Méditerranée, de la façade atlantique, du Nord-Pas-de-Calais et de Guadeloupe. Et à l'instar

de nombreux départements français, les préfetures de la Somme, de la Manche et de la Seine-Maritime ont fait de même jusqu'au 31 mars. Et toujours face au non-respect des mesures de confinement, la préfeture du Bas-Rhin a interdit l'accès jusqu'au 15 avril aux parcs, forêts et plans d'eau.

À Nice, la promenade des Anglais est interdite aux piétons. À Paris, les berges de la Seine, le parc des Buttes-Chaumont sont, notamment, fermées. Beaucoup d'autres espaces naturels ont dû être interdits partout en France.

La loi pour faire face au virus en vigueur ce lundi

Sénat et Assemblée ont trouvé un accord hier, malgré des divergences sur les dérogations prévues au Code du travail. Les sanctions prévues pour infraction au confinement sont durcies.

Repères

Quatre jours de débats

Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 n'est pas passé comme une lettre à la poste. Malgré l'appel à une « **concorde exceptionnelle** » lancé par Édouard Philippe aux députés, il aura fallu quatre jours de débats et une longue commission mixte paritaire, hier, pour que les parlementaires parviennent à adopter un texte commun.

Report des municipales

Le titre I, relatif au report des municipales, est la partie qui a été la plus travaillée. Les sénateurs y avaient consacré beaucoup de temps jeudi, et étaient en désaccord avec les députés et la majorité. Le texte définitif garantit que les conseils élus au premier tour le resteront et fixe les règles et dates du second tour pour les autres (*lire par ailleurs*).

Durcissement des sanctions

Le titre II, destiné à donner un cadre légal à l'« **état d'urgence sanitaire** » (mis en place pour deux mois) voit les sanctions prévues en cas de man-

quement au confinement ou aux réquisitions durcies. Être verbalisé deux fois en quinze jours pour infraction aux règles de confinement vous vaudra une amende de 1 500 €. « **Si les violations [...] sont verbalisées à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, les faits sont punis de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende** », avec suspension possible du permis de conduire pour trois ans si vous êtes contrôlé à bord de votre voiture. Ceux qui s'opposent aux réquisitions risquent six mois de prison et 10 000 € d'amende.

Dérogations au Code du travail

Le titre III portant sur « **l'urgence économique** » comporte d'importantes dérogations au Code du travail, pour soutenir les entreprises. Le texte initial proposait de les autoriser à fixer « **unilatéralement** » les congés payés, journées de RTT et de compte épargne temps de leurs salariés, et pour celles dont l'activité est jugée « **indispensable à la Nation** », de les faire travailler au-delà des 35 heures légales et le dimanche. Les députés avaient amendé cela pour limiter à six jours ouvrables le nombre de congés

payés concernés. Le compromis trouvé dimanche a ajouté qu'un « **accord d'entreprise ou de branche** » devra être passé avant de le faire. Mais pour les seuls jours de congés payés. Pas les RTT.

Des pouvoirs excessifs ?

Ces modifications n'ont pas convaincu tous les parlementaires, inquiets des pouvoirs « **excessifs** » donnés au gouvernement par une loi restreignant très fortement les libertés fondamentales des Français. « **Les pouvoirs qui sont donnés au gouvernement sont importants mais ce ne sont pas les pleins pouvoirs** », a tenu à les rassurer le sénateur Philippe Bas, président de la commission mixte paritaire. Les parlementaires communistes et insoumis, jugeant « **disproportionnées** », « **dangereuses** » ou « **inadaptées à la situation** » les mesures dérogatoires au Code du travail ont voté contre la loi ou se sont abstenus. Les socialistes, eux, se sont abstenus. Définitivement adoptée à la majorité à l'issue des débats, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 sera promulguée dès ce lundi.

Stéphane VERNAY.



Le Sénat a donné, hier, son dernier feu vert au projet de loi permettant l'instauration d'un état d'urgence sanitaire.

(PHOTO: LEONIC MAHIS, AFP)

Bretagne / Finistère

Armor-lux veut fabriquer 3 000 masques par jour

Les machines à coudre de l'entreprise quimpéroise vont reprendre du service, aujourd'hui.

Objectif : la confection de quelque 3 000 masques en tissu par jour.

« **Une opératrice peut réaliser 100 masques par jour. On pourra donc en sortir environ 3 000. Ce n'est pas beaucoup mais c'est déjà ça...** » Jean-Guy Le Floc'h, le président d'Armor-lux, à Quimper, a fait ses calculs, hier. Et salue la mobilisation des couturières, prêtes à redémarrer les machines, dès aujourd'hui, pour participer à la lutte contre la propagation du Covid-19.

En début de semaine dernière, le fleuron du textile avait entamé la production de masques en tissu. Environ 2 000 masques en coton avaient été produits en quelques heures. Mais jeudi, Jean-Guy Le Floc'h annonçait que l'initiative allait tourner court : « **Les salariés ont peur de venir travailler. L'atelier va s'arrêter complètement ce vendredi.** »

Depuis, les « **demandes ont continué d'affluer, de partout** ». Alors, Jean-Guy Le Floc'h a décidé de réunir un CSE (conseil social et économi-

que), vendredi. Il a rendu un avis unanime : Armor-lux doit participer à l'effort collectif : « **Les membres du CSE ont appelé leurs collègues. Environ trente couturières, quasiment toutes, ont décidé de revenir.** »

Machines désinfectées, postes de travail aménagés

Elles travailleront dans un atelier réaménagé : « **Nous avons écarté les postes de travail, désinfecté les machines. Nous prenons toutes les précautions d'usage** », poursuit Jean-Guy Le Floc'h.

Alors que la France s'active face à la pénurie de masques, les ministères de l'Économie et de la Défense ont été chargés de recenser toutes les entreprises capables de réorienter leur production vers la fabrication de masques jetables ou réutilisables. Celles-ci sont dans l'attente de l'homologation de leurs produits...

Qu'en est-il pour Armor-lux ?

« **L'homologation vient tout juste de sortir, samedi**, informe Jean-Guy Le Floc'h. **Aujourd'hui, nous allons commencer la production de masques qui ne seront pas homologués. Au cours de la journée, nous recevons des instructions du CHU de Brest. Dès mardi, je pense, nous serons en mesure de produire des masques homologués qui doivent disposer d'un filtre composé d'un tissu commun, que nous pourrions nous procurer.** »

La société distribuera ces protections aux « **hôpitaux, aux structures locales** ». De quoi mettre du baume au cœur dans cette période troublée. Mardi, l'entreprise activait le dispositif de chômage partiel pour 500 de ses 580 salariés en France. « **Ce n'est pas cette production qui va permettre de nous relever, mais si chacun peut apporter sa petite pierre...** »



Les machines à coudre d'Armor-lux.

(PHOTO: ARCHIVES OUEST FRANCE)

Nelly CLOAREC.

Concarneau et son pays

Covid-19 : « J'ai convaincu ma maman d'applaudir »

Ils sont confinés à 350 km d'intervalles, et pourtant, Marie-Josée Joly, 73 ans, de Concarneau et son fils Manuel, 49 ans, du Mans, applaudissent ensemble, chaque soir, pour les personnels soignants.

« Mardi soir, vers 23 h, j'ai ouvert ma fenêtre. J'ai été surpris par ce silence assourdissant, d'autant plus que j'habite dans le centre-ville du Mans (Sarthe). Il n'y avait pas un seul bruit dans la rue. Cela m'a heurté. J'en ai parlé à mon oncle qui m'a dit qu'en Espagne, tous les soirs, à 20 h, on chantait en hommage aux personnels soignants.

Immédiatement, je me suis dit : « demain à 20 h, je vais aller sur mon balcon et je vais féliciter les soignants en les applaudissant ». J'en ai parlé à ma maman, qui habite dans la cité des Sables-Blancs à Concarneau. Je l'ai convaincu d'applaudir et de l'appeler juste avant pour que l'on vive cette aventure ensemble.

Comme promis, mercredi soir, j'ai appelé ma maman vers 19 h 50. Je me suis mis sur mon balcon, elle s'est mise à sa fenêtre. Et ensemble, on a applaudi à distance. J'étais seul à applaudir, elle aussi, mais on a crié, crié, crié : « Bravo les soignants, on vous aime, on sera avec vous jusqu'au bout, tous les soirs à 20 h. »

« Un cri unanime pour les soignants »

Jeudi, dans la journée, on a déposé une petite affiche en bas de chez nous, avec écrit : « Tous les soirs à 20 h, applaudissez les soignants, et criez. » Je l'ai aussi relayé sur les réseaux sociaux. Et hier soir, il y avait un peu plus de monde aux fenêtres. Une voisine a demandé à ma maman ce qu'elle faisait à sa fenêtre. Après lui avoir expliqué, la voisine se mettra, elle aussi, à sa fenêtre les prochains jours. Il y a un effet boule de neige.

C'est important d'envoyer un cri unanime et entier pour tous les soi-



Vendredi soir, à 20 h, Marie-Josée Joly était à la fenêtre de son appartement aux Sables-Blancs pour applaudir les soignants.

Photo : Ouest-France

gnants qui nous aident et qui ne comptent pas leurs heures. Il y a à la fois une portée symbolique : la France doit remercier et motiver les soignants, et une portée personnelle, qui consiste à rompre avec le silence.

« Casser cette routine »

Après une journée de confinement, chacun d'entre nous emmagasine du stress, à cause de la solitude. Le cri nous libère. Un bon cri à 20 h, cela fait un bien fou à l'organisme. Le message que l'on souhaite transmettre aux personnels soignants, c'est : « Tenez

bon, on est avec vous. On sera en première ligne si vous avez besoin d'aide. »

Toute l'année, on a la tête dans le guidon avec les enfants et le travail. Toute l'année, on pense métro, boulot, dodo. Ce confinement va nous permettre à tous de nous poser et de nous remettre en question. Je pense sincèrement qu'il y aura un avant-coronavirus et un après-coronavirus. Le comportement des gens va évoluer. On va plus s'ouvrir aux autres et casser cette routine. Depuis le confinement je ne m'ennuie pas une seule

seconde. Je fais six kilomètres par jour d'aller-retour sur mon balcon de vingt mètres. Cela me permet d'évacuer le stress. Je prends aussi des nouvelles de mes amis sur les réseaux sociaux ou par téléphone.

Pour ma maman, c'est plus difficile, elle vit seule chez elle. Elle regarde la télévision, écoute la radio, lit des livres. Applaudir lui permet de se sentir moins seule. >>>

Recueilli par
Timothy GAINOUX.

Concarneau et son pays

Quand l'exode peut mener à la pénurie d'eau potable

À Névez, Pont-Aven et Trégunc, les usagers sont priés de faire attention à leur consommation d'eau. En cause, l'arrêt des travaux à l'usine de production et l'arrivée massive d'habitants de résidence secondaire.

De nombreux habitants de Névez, Pont-Aven et Trégunc ont manifesté leur surprise, vendredi, après avoir reçu un courrier de la Saur, le délégataire du service d'eau pour les trois communes, les invitant « à limiter, aux usages nécessaires, l'utilisation de leur consommation d'eau potable », en raison « d'un arrêt des travaux à l'usine de production d'eau potable du Moulin du Plessis de Pont-Aven (1) » et d'un afflux « exceptionnel du nombre d'habitants en cette période ».

Finis donc les lavages de voiture et d'arrosage du jardin. Un comble après six mois de pluie, alors que la rivière Aven, dans laquelle l'usine puise son eau, est bien loin d'être à son plus bas niveau.

« De gros travaux de modernisation ont débuté en janvier à l'usine de production, explique Guy Pagnard, adjoint communautaire en charge de l'eau. Une casse au niveau d'un des équipements a nécessité son remplacement, mais les travaux, qui devaient être achevés début avril, sont aujourd'hui arrêtés du fait du coronavirus. Sans cet équipement, l'usine ne fonctionne qu'à 50 % (4 000 m³/jour) de sa capacité maximale (8 000 m³/jour). »

« Nous ne sommes pas en vacances ! »

Sauf que, depuis les annonces successives de fermeture des établissements scolaires, des magasins non indispensables à la vie du pays, puis du confinement, un véritable exode des populations des grandes villes a commencé vers les communes du littoral, où fleurissent les maisons secondaires. Elles représentent notamment à Trégunc 25 % de son parc immobilier et plus de 50 % à Névez...

« Les maisons secondaires se sont remplies à l'annonce du confinement. Dès lundi, la semaine passée, la consommation d'eau a explosé,



L'usine de production d'eau potable du Moulin du Plessis de Pont-Aven est aujourd'hui à 90 % de sa production. La faute à l'arrêt des travaux et à l'arrivée massive des propriétaires de résidence secondaire.

1 PHOTO: QUEST-FRANCE

déplore Olivier Bellec, maire de Trégunc. Les gens se sont mis à laver leurs voitures, à nettoyer leur maison et leur terrasse avec des lances de lavage haute pression ou à arroser leur jardin. Mais si tout le monde utilise l'eau en faisant n'importe quoi, ça ne peut pas aller. C'est compliqué, certes. Nous pouvons nous mettre à la place de ceux qui ont voulu rejoindre la côte ou la campagne pour ne pas rester dans un appartement. Même si, que je sache, il n'y a pas de case "rejoindre ma maison secondaire" dans les attestations de déplacement. Nous sommes en confinement, pas en vacances ! Il faut penser aux personnels soignants qui nous disent de rester chez nous ! »

« Certains ont rempli leur piscine »

Cette consommation excessive en eau, alors même que l'usine de production est à 50 % de sa capacité, pourrait mener à des mesures drasti-

ques, là aussi, si les actes d'incivisme se multiplient. « La consommation normale à cette époque, l'an passé, était de 2 900 m³/jour. Depuis la semaine dernière nous sommes passés à 3 600 m³/jour, soit près de 90 % de la capacité de l'usine actuellement avec les travaux suspendus, s'inquiète Guy Pagnard. C'est vrai que dans les maisons secondaires, il y a beaucoup de choses à faire. Certains ont même rempli leur piscine. »

Albert Hervet, le maire de Névez, « stupéfait par le caractère touristique » de cette arrivée massive, « avec des gens qui se sont précipités à la plage ou sur les chemins de randonnée », insiste : « Il faut appliquer les règles. Être confiné ici, oui. Mais remplira sa piscine, faire du marathon ou des kilomètres de vélo, non. C'est de l'incivisme. Cela pourrait avoir des conséquences pour la population qui vit ici toute l'année. »

De leur côté, Guy Pagnard et ses services ont demandé à la préfecture

de permettre la reprise des travaux à l'usine d'eau potable. Si le feu vert était donné, ils devraient de toute façon durer plusieurs semaines. « On demande aux gens de faire attention et de modérer la consommation en eau jusque-là, explique-t-il. Nous cherchons à satisfaire la demande autant que nécessaire, mais si la situation, comme les travaux, devait perdurer, on pourrait être amenés à mettre des réductions de débit. »

Catherine GENTRICH.

(1) L'usine du Moulin du Plessis de Pont-Aven a une capacité maximum de production d'eau potable tirée de la rivière Aven de 8 000 m³, destinés à 80 % pour les communes de Trégunc, Pont-Aven et Névez. Les 2 000 m³ restant sont destinés à Moëlan-sur-Mer et à Riec-sur-Bélon. En été, elle fonctionne à 80 % de sa capacité totale.

Covid-19 : le réseau Coralie réduit la voilure

En raison de la crise sanitaire et de la baisse de fréquentation sur le réseau de bus, le service de transport de l'agglomération resserre l'offre de bus en circulation sur le territoire depuis samedi.

Finis les bus qui circulent à vide en pleine période de confinement et d'épidémie du Covid-19 ? En tout cas, Coralie, le réseau de bus de Concarneau Cornouaille agglomération (CCA) a décidé de réduire la voilure pour s'adapter à la baisse de la fréquentation constatée dans les véhicules depuis lundi. Depuis samedi, de nouvelles dispositions sont mises en place de façon à maintenir « un service public de transport répondant aux dérogations de déplacement autorisées » (entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ; lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ; pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés ; pour motif de santé ; pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants).

Le nouveau fonctionnement du réseau Coralie

Ligne 1 et 2 : l'offre de service est maintenue mais les 1^{ers} services du matin démarrant avant 8 h et les services démarrant après 18 h ne seront plus assurés qu'en transport à la demande. Pour cela, les usagers devront réserver leur trajet unique-



Depuis samedi, le service de bus communautaire Coralie réduit le nombre de trajets de ces bus sur le territoire pour s'adapter à la fréquentation en chute libre.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

ment par téléphone auprès de l'agence Coralie (02 98 60 55 55).

Ligne 3 : l'offre va être réduite mais huit allers-retours seront maintenus entre 8 h et 18 h.

Ligne 4 : réduction de l'offre du lundi au samedi. Suppression des services le dimanche.

Ligne 5 et 6 : ces lignes ne fonctionneront qu'en transport à la demande.

Pour l'ensemble des lignes de transport à la demande, les réservations se feront au plus tard la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h. Les réservations le jour même ne pourront plus être prises en compte.

Les nouvelles fiches horaires sont disponibles sur le site de Coralie : www.coralie-cca.fr

Les premières mesures prises depuis lundi 16 mars sont maintenues : la suppression des services scolaires (sauf adaptation si besoin pour les enfants de personnel de santé qui en auraient besoin) ; la fermeture des agences Coralie de Concarneau et Rosporden. Un accueil téléphonique est maintenu au 02 98 60 55 55 ; le maintien des lignes TAD n° 11 à 18. Concernant les transports à la demande sur réservation, il sera demandé au client de produire une attestation de déplacement.

« Si ces mesures entravent des possibilités de déplacement (dans le cadre des dérogations autorisées), les usagers concernés sont invités à prendre contact avec l'agence Coralie, pour étudier la mise en place d'une solution adaptée. L'offre de transport du réseau de bus est susceptible d'évoluer en fonction de nouvelles directives des pouvoirs publics et fera l'objet de communication sur le site internet Coralie et par communiqué de presse », indique Coralie.

Collecte des déchets : les changements

La collecte des ordures ménagères est maintenue, tandis que le tri sélectif est suspendu et les déchèteries fermées.

En raison des perturbations liées à l'épidémie de coronavirus, CCA (Concarneau Cornouaille agglomération) a décidé de prendre les mesures suivantes à partir de ce lundi.

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères en porte à porte est maintenue à raison d'une fois par semaine : les bacs doivent être présentés aux endroits habituels.

À Concarneau : pour les secteurs habituellement collectés deux fois par semaine, présentation des bacs à la collecte le lundi soir ; pour les secteurs habituellement collectés trois fois par semaine, présentation des bacs à la collecte le mardi soir.

À Pont-Aven : pour les secteurs habituellement collectés deux fois par semaine, présentation des bacs à la collecte le lundi soir. Pas de changement dans les autres communes.

Les jours de collecte ne sont pas garantis, mais les déchets seront bien collectés. Ainsi, il vous est demandé de sortir votre bac à ordures ménagères aux jours habituels de collecte et de le laisser sorti jusqu'à ce qu'il soit collecté.

La collecte du verre est maintenue. Les colonnes enterrées peuvent être utilisées, sauf pour le tri sélectif.

Tri sélectif

Le centre de tri des emballages ménagers ayant suspendu son activité, la collecte du tri sélectif en bacs ou sacs jaunes ne sera plus assurée. CCA conseille aux usagers qui en ont la possibilité de conserver leurs emballages jusqu'à la reprise des collectes en porte à porte. Pour les personnes qui n'auraient la place chez eux, ils peuvent les déposer dans le bac à ordures ménagères.

Déchèteries

Les déchets déposés habituellement en déchèterie sont à stocker au domicile, jusqu'à la réouverture des établissements. Concernant les déchets des jardins, CCA conseille de recycler. Le guide pratique « Mon jardin malin » est téléchargeable en ligne sur le site CCA. Les ventes de composteurs sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, mais le compostage peut se pratiquer en tas, comme indiqué dans le guide.

Contacts : L'accueil physique du centre technique communautaire reste fermé jusqu'à nouvel ordre, mais un accueil téléphonique est maintenu au 02 98 50 50 17. Mail : dechets@cca.bzh Démarches en ligne sur mesdemarches.cca.bzh sur le site www.cca.bzh

Des médecins quittent la maison médicale

Elliant — Quatre médecins secondaires ont précipitamment quitté la maison médicale. Ils déplorent un manquement de la mairie dans la gestion de crise sanitaire.

Vendredi 13 mars, quatre médecins d'Ergué-Gabéric, qui assuraient des permanences de consultations depuis deux ans et demi à la maison médicale d'Elliant, ont décidé de stopper les consultations sans rendez-vous.

« On a pris cette décision compte tenu de la décision du ministère de la Santé de privilégier les consultations avec rendez-vous », souligne le Dr Velly. Ce dernier ajoute avoir contacté la mairie pour savoir ce que la commune prévoyait au vu du contexte épidémique. « On devait nous rappeler mais on n'a jamais eu de nouvelles. Ce n'est pas une gestion professionnelle qu'un maire doit avoir en situation de crise », regrette-t-il.

« On ne quitte pas le navire »

Ce même vendredi, le Dr Prigent, également installé à la maison médicale mais de manière indépendante, demande à la mairie un local afin de pouvoir consulter des patients présentant des symptômes liés au Covid-19. « On lui a fourni une clef », indique René Le Baron, maire d'Elliant. Ce dernier maintient qu'« aucune demande de local n'a été faite de la part des autres médecins, sauf

dimanche à 18 h 30, où la première adjointe a reçu un SMS pendant le dépouillement ».

Lundi 16 mars, les quatre médecins découvrent à leur « grande surprise », la mise en place d'un plan Covid-19 à destination du Dr Prigent. Leur réaction ne s'est pas fait attendre. Ils décident de placarder une affiche sur laquelle est écrit : « Nous ne pouvons plus assurer des consultations sans rendez-vous au vu des conditions sanitaires actuelles ». « Mais on ne quitte pas le navire », assure le Dr Velly.

À ce titre, il ajoute que les patients ont été informés que « l'on continuait la téléconsultation à Elliant et la visite de patients dépendants ayant besoin de soins ». Il reproche néanmoins à la mairie de « n'avoir pas pris conscience de la situation, ni d'avoir réuni les acteurs de la maison médicale pour établir un plan commun ».

« C'est inadmissible »

De son côté, le maire d'Elliant l'assure : « Ils ont précipité leur départ. Dès le mois de décembre, les médecins nous ont annoncé qu'ils quitteraient le cabinet secondaire dès le 1^{er} juillet 2020 ». Ce dernier ne comp-



Quatre médecins secondaires ont quitté la maison médicale d'Elliant. Néanmoins, ils continuent la téléconsultation et les visites à domicile pour les personnes dépendantes.

PHOTO : OUEST-FRANCE

te pas en rester là : « J'ai porté ce départ précipité au Conseil de l'ordre des médecins ainsi qu'à

l'ARS (agence régionale de santé). C'est inadmissible. »

Névez

CCA invite à réduire la consommation d'eau potable

Dans un communiqué, CCA (Concarneau Cornouaille Agglomération) « demande aux usagers (résidant à Névez, Pont-Aven et Trégunc) de limiter aux usages nécessaires l'utilisation de leur consommation d'eau potable. Par l'arrêt des lavages de voitures ou de terrasses, et l'arrêt de

l'arrosage des jardins ». Cette demande fait suite à « l'arrêt des travaux sur l'usine de production d'eau potable du Moulin du Plessis de Pont-Aven conformément aux instructions pour lutter contre le Covid-19 et à l'afflux exceptionnel du nombre d'habitants en cette période ».

Pont-Aven

Nouvelles consignes et informations

Mairie : le Centre communal d'action sociale (CCAS) va mettre en place un service de portage des denrées alimentaires essentielles. Les personnes isolées, vulnérables ou leurs aidants, sont invités à se faire connaître auprès de la mairie au 02 98 06 00 35 aux heures habituelles. Toutes informations importantes sur www.pontaven.com

Commerces : Terre et Paille continue les livraisons de viande et charcuterie à domicile, sans contact humain, mais ferme son magasin. Georges Niger, le poissonnier, sera présent les lundis et jeudis à Intermarché, tant que sera maintenue la pêche côtière (saut peut-être ce lundi).

Saint-Yvi

Le CCAS vient en aide aux plus fragiles

Dans le contexte sanitaire actuel, les personnes âgées et fragiles doivent à tout prix éviter de se déplacer, et n'ont pas toujours de proches à proximité pour leur venir en aide.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a décidé de se tenir à la disposition des personnes fragiles et isolées pour les courses de première

nécessité, en leur proposant un service de livraison. Celui-ci se fera bien entendu dans le plus strict respect des consignes et recommandations sanitaires.

Contactez la mairie par téléphone au 02 98 94 72 11 aux heures d'ouverture ou par mail : contact@saint-yvi.bzh.

Tourc'h

La solidarité s'installe entre les habitants

Le confinement total de la population pousse les habitants à créer une chaîne de solidarité entre voisins. La mairie et le Centre communal d'action sociale (CCAS) appuient cet élan généreux en rappelant « **que l'assistance aux personnes vulnérables est un des motifs de déplacement autorisés dans le cadre des mesures de confinement pour endiguer la propagation du Covid-19, sous réserve de respecter strictement les consignes sanitaires et notam-**

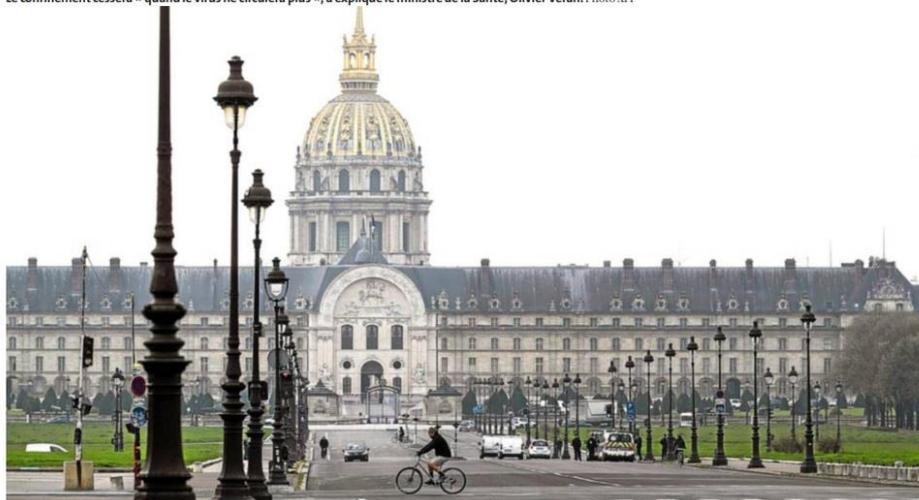
ment les gestes barrière ».

Par ailleurs, les personnes isolées, sans famille à proximité ni assistance, peuvent contacter la mairie aux heures de permanence téléphonique, si elles sont en difficulté en raison du confinement, notamment pour leurs besoins alimentaires.

Durant toute cette période de confinement, la mairie est fermée mais maintient une permanence téléphonique au 02 98 59 12 51, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h.

La crise du coronavirus

Le confinement cessera « quand le virus ne circulera plus », a expliqué le ministre de la Santé, Olivier Véran. Photo AFP



Vers une prolongation du confinement

La France est au « début de la crise » et le confinement de la population pourrait être prolongé, ont averti, vendredi, les autorités, avant la réunion par Emmanuel Macron d'un conseil de défense. En cause : un confinement jugé insuffisamment respecté.

● « C'est une course de vitesse engagée avec le virus mais, alors même que nous sommes au début, nous avons besoin de garder beaucoup de réactivité », a insisté le président

Emmanuel Macron, en visite à la Cellule interministérielle de crise.

Une prolongation du confinement - initialement décrété jusqu'à fin mars au moins - « n'a pas été actée », a indiqué le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, après la réunion. Mais les indications en ce sens se sont multipliées. L'Italie voisine, pays le plus touché d'Europe, a déjà annoncé qu'elle prolongerait sa propre mesure. Ce confinement pourra cesser « quand le virus ne circulera plus », a de son côté, insisté, dans Le Figaro, Olivier Véran, le ministre de la Santé, en estimant le nombre de malades actuels en France à 20 000. « Ça dépendra un peu de la courbe de l'épidémie (...) mais on peut penser que ça va être plus que 15 jours. Ça sera autour de six semaines, voire plus », a pronostiqué le docteur Yazdan Yazdanpanah, directeur de l'infectiologie à l'Inserm.

D'autant que les Français semblent avoir du mal à prendre conscience de la réalité et accepter un confinement

strict. Christophe Castaner n'a pas annoncé de nouvelles mesures mais a prévenu que celles déjà décrétées seront appliquées « de façon plus stricte encore », alors que 100 000 membres des forces de l'ordre ont été déployés, avec amende forfaitaire de 135 euros à la clé en cas de « violation des interdictions de se déplacer hors de son domicile ».

« Rapide et intense »

De nombreuses voix dans le monde de la santé, en première ligne face à l'épidémie, réclament pourtant des mesures plus sévères et les autorités veulent resserrer les boulons, notamment à l'approche d'un week-end qui s'annonce ensoleillé. Les contrôles seront d'ailleurs multipliés dans les gares (seulement 15 % des trains grandes lignes circuleront) et aéroports, a martelé Christophe Castaner. Les lieux fermés se sont multipliés : à Paris, où tous les espaces verts ont déjà été clos, les quais de

Seine prisés des (parfois prétendus) « joggeurs », une des activités autorisées, ont été fermés à Paris, comme ceux de la Garonne, à Bordeaux. Désormais 157 établissements de référence accueillent des malades du coronavirus et le déploiement d'un hôpital militaire est attendu sous peu dans la région de Mulhouse, l'un des foyers majeurs du virus en France.

Le gouvernement a reconnu des « difficultés logistiques », dans la fourniture de masques, notamment pour le personnel soignant qui dénonce leur absence, tout comme les oppositions, qui qualifient les services de l'État de « dépassés ».

Outre le déstockage de cinq millions de masques chirurgicaux des Armées, 25 millions de masques sont en cours de livraison aux pharmacies et établissements de soins. La France doit aussi organiser le retour d'environ 130 000 ressortissants bloqués à l'étranger, en général pour des vacances.

France

Armor Lux reprend la fabrication de masques chirurgicaux

Lundi, Jean-Guy le Floc'h, P-DG de l'entreprise quimpéroise de confection textile Armor Lux, avait entériné, « la mort dans l'âme », la mise en chômage partiel de 500 de ses 580 employés. Douze ouvrières de confection travaillaient encore, jusqu'à vendredi midi. La production devait cesser mais, confronté à des dizaines de commandes de masques chirurgicaux, Jean-Guy le Floc'h a convoqué un CSE, vendredi matin.

« Vingt ouvrières de coupe confection ont accepté de reprendre le travail », relate le dirigeant, qui a aussitôt veillé à mettre en œuvre des mesures d'espacement dans les ateliers. « Les vingt salariées vont travailler dans un espace qui accueillait 150 personnes », précise Jean-Guy le Floc'h. Il table, à partir de lundi, sur la fabrication de 1 500 à 2 000 masques par jour. Le CHRU de Brest sera le premier livré. Parallèlement, l'entrepreneur a multiplié les contacts en Chine à la recherche de masques en « non-tissé ». « Nous recevrons également les premières expéditions lundi », assure-t-il.

Municipales : un scrutin « pour les nuls » ?

Les élections municipales auraient-elles dû se tenir ? Absolument pas, selon Gérard Gauthier, fondateur de « Blanc, c'est exprimé » qui relève un taux exceptionnellement élevé de bulletins nuls et blancs.

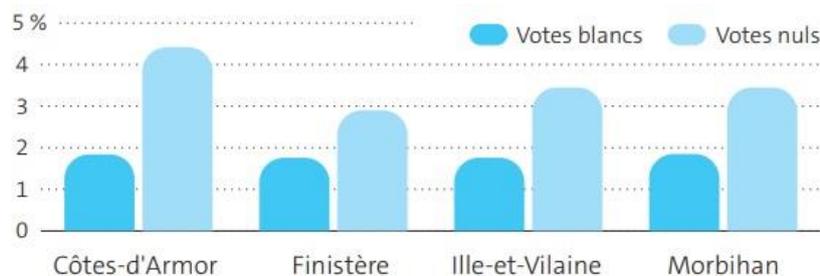
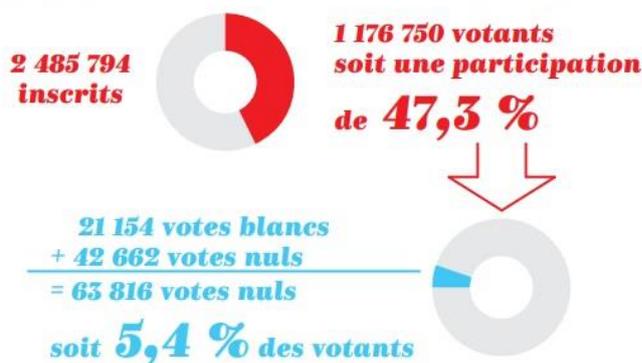
Hervé Queillé

● « Une élection où 35 % des électeurs déposent un bulletin nul, 4,68 % votent blanc et où l'abstention dépasse les 50 % a-t-elle encore un sens », s'interroge, s'appuyant sur l'exemple de Saint-Caradec (22), l'ancien conseiller régional Gérard Gauthier qui, depuis plus de 20 ans, milite pour que le vote blanc soit considéré comme exprimé.

Une élection rejetée

Le cas est extrême, admet le Briochin et il concerne une petite commune. Mais il n'est pas isolé, à Caro (56) et La Noë-Blanche (35), les nuls dépassent aussi les 30 %. Et dans des collectivités plus grandes, comme Pluduno ou Bréhand (22), Evellys (56) ou Sens-de-Bretagne (35), ils naviguent entre 25 et 28 % des votants. Le phénomène est donc bien réel. « Presque partout, on dépasse allègrement les 1,5 à 2,5 % de bulletins blancs et nuls relevés d'ordinaire, affirme Gérard Gauthier. Je l'ai vérifié en tant que scrutateur. Nous avons trouvé un nombre impressionnant de professions de foi à la place des bulletins dans les envelop-

Les votes blancs et nuls en Bretagne au premier tour de l'élection municipale



pes ». Ce qui, selon l'ancien élu, traduit, en premier lieu, le rejet de cette élection : « Beaucoup d'électeurs n'ont pas compris que l'on maintienne ces municipales. Surtout après l'annonce brutale, samedi, à 20 h, de la fermeture des cafés et restaurants. Ils ont eu l'impression qu'on se moquait d'eux ».

Perte de confiance dans la classe politique

Plus fondamentalement, Gérard Gauthier considère que ce phénomène, « une première », confirme, si besoin en était, le manque de confiance dans la classe politique et « l'absence, issue des urnes, de légitimité, de représentativité et de crédibilité des élus. Il est regrettable que cette preuve en soit apportée aujourd'hui également pour les élus locaux qui en bénéficiaient légitimement jusqu'alors ». Pour autant, ne désespérons pas,

affirme le Briochin : « Le fait qu'il y ait des gens qui se déplacent, même pour voter blanc ou nul, témoigne qu'il y a encore une conscience politique ».

Gérard Gauthier voit également dans l'émergence de listes « citoyennes », « même s'il y a beaucoup d'impréparation », un signe d'espoir pour l'avenir. À condition, dit-il, que l'on prenne des mesures comme « valider le vote blanc qui serait une épée de Damoclès obligeant les élus à voter projets et réformes ou un strict statut de l'élu portant, notamment, sur un nombre maximum de mandats successifs. Un impératif sinon la rue, et la violence, entretenue par certains prendront le dessus ».

Pour le second tour, il craint, en tout cas, que « la mine qui a été placée en maintenant ces élections, dimanche dernier, n'explose et que les résultats soient très mauvais ».

Conseil départemental : « un plan de continuité des activités vitales »

Dans un communiqué, le conseil départemental du Finistère indique « qu'un plan de continuité des activités vitales a été déployé afin de maintenir le lien avec la population et permettre à celles et ceux qui rencontrent des difficultés d'accéder à leurs droits et d'obtenir soutien et accompagnement ». Près de 300 personnels « assurent le suivi des missions de l'Aide sociale à l'enfance ». Le versement des allocations individuelles de solidarité est assuré, tout comme celle des fonds d'urgence ou encore les aides alimentaires ». Le Département dit également « se tenir prêt et s'organise en fonction de l'évolution de la situation comme il l'a déjà fait, par exemple, en mettant à disposition les locaux et personnels de quatorze collèges pour accueillir au besoin les enfants des personnels soignants ».

Pont-Aven, Névez et Trégunc appelées à limiter leur consommation d'eau

En raison de l'épidémie de Covid-19, Concarneau Cornouaille agglomération a décidé de demander aux habitants de Pont-Aven, Névez et Trégunc de limiter leur consommation d'eau potable. Cette préconisation intervient suite à l'arrêt des travaux de l'usine de production d'eau potable du Moulin du Plessis, à Pont-Aven. Il est donc demandé aux usagers d'arrêter les lavages de voitures, des terrasses et l'arrosage des jardins. Ces dispositions sont entrées en vigueur dès vendredi et se poursuivront jusqu'à nouvel ordre.



R. Ferrand : « 350 milliards d'euros contre le virus »

État d'urgence sanitaire, évolution de l'épidémie... Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale, fait le point, détaille les mesures exceptionnelles votées ce dimanche, et répond aux polémiques : « L'heure est à l'état d'urgence, pas aux états d'âme ».

Propos recueillis par Hervé Chambonnière

La Bretagne et de nombreuses autres régions attendent avec angoisse l'arrivée d'une « vague » épidémique dans les tout prochains jours. Certaines projections sont très alarmistes. À quoi faut-il s'attendre ? Combien de temps cette crise peut-elle durer ?

Quiconque ferait des prédictions aurait à le regretter. Je m'en garderai bien. Notre système de santé est solide et prêt à faire face. Nos soignants accomplissent un travail phénoménal qui force le respect et l'admiration. Il y a une autre réalité : nous serons très nombreux à contracter cette maladie. Mais je rappelle que pour 85 % d'entre nous, celle-ci sera sans grave danger.

L'enjeu, c'est que les 15 % de cas graves ne se présentent pas dans les services hospitaliers en même temps. Nos structures ne pourraient absorber un tel afflux. Il faut donc freiner, retarder le plus possible le pic épidémique. La meilleure aide que nous pouvons apporter à nos héros en blouse blanche, c'est de ne pas les submerger. La hauteur de cette vague dépendra de chacun d'entre nous : elle est entre nos mains. Pour qu'elle ne soit pas trop haute et brutale, il n'y a qu'une chose à faire : respecter les règles de confinement, respecter les consignes de précaution pour ceux qui sont au travail, et respecter les mesures barrières. Et, oui, il faut se préparer à une prolongation des restrictions actuelles.

De nombreuses polémiques ont éclaté : mesures trop tardives, pas assez radicales, manque d'anticipation... Entendez-vous ces griefs ?

Il faut avoir l'humilité de comprendre que nous sommes face à une crise sanitaire inédite, imprévisible, et qui évolue chaque jour. Les pouvoirs publics y répondent par des ajustements successifs. Le gouvernement vient, par exemple, d'acheter 250 millions de masques. Mais tout ne peut être anticipé. Je constate que certains préfèrent refaire le match que le jouer. L'heure est à l'état d'urgence, pas aux états d'âme ! L'heure est la solidarité, et au combat contre le virus. Pas aux polémiques !

Le vote des mesures d'urgence devait être bouclé vendredi soir. Il doit l'être aujourd'hui. Pourquoi ce retard de 48 heures ?

Il faut bien comprendre que nous sommes dans une situation inédite

pour le fonctionnement de nos institutions aussi. Pour prendre des mesures urgentes, et respecter dans un même temps l'État de droit, il fallait donner un cadre juridique à une situation qui n'avait jamais été prévue. Il y a des propositions, des débats, des amendements, des

—
« Et, oui, il faut se préparer à une prolongation des restrictions actuelles ».

explications... C'est l'exigence démocratique. L'essentiel est que l'état d'urgence sanitaire pourra être promulgué ce lundi. Grâce à lui, le gouvernement pourra réagir rapidement aux problèmes qui ne manqueront pas de se présenter chaque jour et qu'aucune loi ne saurait prévoir. Cela, sans avoir donc à solliciter à chaque fois l'Assemblée et le Sénat, mais tout en restant sous le contrôle des deux assemblées.

Que vont apporter ces textes votés ce dimanche ?

Assouplir, par exemple, l'organisation des congés, des RTT, suspendre les délais dans les procédures contentieuses, commerciales ou civiles, reporter le second tour des municipales... Il y a aussi les mesures d'aides annoncées par le Président, que nous portons à 350 milliards d'euros. C'est la traduction du « Nous gagnons la guerre, quoi qu'il en coûte ». Il y a la prise en charge du chômage

partiel à 100 % (8,5 milliards pour deux mois), les délais de paiement accordés pour les échéances fiscales et sociales (35 milliards), la création d'un fonds de solidarité d'un milliard pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros, et une aide forfaitaire (1 500 €) pour les très petites entreprises, la garantie d'État exceptionnelle pour les prêts de trésorerie (300 milliards). C'est une aide massive et inédite, à laquelle participe d'ailleurs l'Union européenne. Tous les moyens ont été mobilisés. Le but, c'est de sauver les emplois et les outils de production, de manière à ce que l'on soit en capacité de redémarrer quand il le faudra.

Le Président a laissé entendre que cette crise devra générer de grands changements, politiques et économiques. « Beaucoup de certitudes et de convictions seront remises en cause », a-t-il déclaré...

Nous tirerons les leçons, collectivement, de cette crise. La France doit se donner les moyens d'assurer la maîtrise de son destin. Il y a notre souveraineté sanitaire, par exemple. On voit bien qu'il y a des secteurs où il nous faut être indépendants : masques, médicaments, etc. Cette indépendance n'aura pas de prix, mais elle aura un coût. Il faudra consolider notre système de soins. Dans les heures dures de notre Histoire, la nature humaine donne un peu de ce qu'elle a de pire - des vols scandaleux de masques -, mais aussi beaucoup de ce qu'elle a de meilleur, de nouvelles formes de solidarités concrètes. Nous sortirons plus forts de cette épreuve. Nous gagnerons parce que nous agirons ensemble.

Concarneau

Si le marché de Concarneau a affiché une timide fréquentation, il était loin d'être déserté vendredi matin.



Les habitués n'ont pas boudé le marché

Le marché de Concarneau était loin de rassembler les foules habituelles ce vendredi. Les habitués étaient, malgré tout, présents pour soutenir leurs commerçants ambulants.

Guirec Flécher

● C'est l'un des rendez-vous qui rassemble habituellement les foules sur la place des Halles et des alentours. Pourtant, ce vendredi matin, le marché de Concarneau avait triste mine. Malgré le beau temps et des températures quasi printanières, les badauds étaient moins nombreux à arpenter les étals, eux aussi réduits. Pour cause de coronavirus, le marché était, cette semaine, uniquement accessible aux commerçants titulaires proposant des denrées alimentaires. Exit donc les vendeurs de vêtements, maroquinerie et vendeurs en tout genre. Ceux présents devaient d'ailleurs s'espacer de plusieurs mètres entre eux. Il n'empêche, malgré une timide fréquentation, plusieurs habitués ont tenu à participer à ce rendez-vous immanquable du vendredi. « Moi je viens ici chaque semaine. Je me sens plus en sécurité ici qu'enfermé dans les grands maga-

sins. Je fais mes courses pour toute la semaine et en respectant les bonnes distances », disait Philippe, plusieurs sacs à la main. Loin d'afficher une attitude bravache, la plupart des clients se sont, au contraire, appliqués à respecter les gestes de sécurité. Il n'était d'ailleurs pas rare de croiser ici et là des personnes arborant un masque de protection. « J'ai une bronchite, je tousse beaucoup et je ne veux pas perturber les gens », disait Michelle, qui soulignait l'importance de s'écarter des autres clients dans les files d'attente : « J'ai ma mère de 109 ans qui vit chez moi, je suis donc très scrupuleuse dans mes attitudes », complétait cette retraitée.

Du côté des marchands, c'est un peu l'incrédulité qui régnait. « Je suis ici depuis cinq six années et je n'ai jamais vu ça », constatait Samir, vendeur de fruits et légumes. Pour s'adapter, le commerçant portait des gants en plastique qu'il changeait régulièrement avant de laver ses mains avec du gel désinfectant. Si sa clientèle habituelle était bien présente, il notait « que ce n'est pas non plus la folie... ».

« Le marché, c'est très important »

Un peu plus loin, Jean-Luc, producteurs de légumes bio du Nord-Finistère, s'était lui aussi adapté à la situation. Devant ses bacs, une ficelle bleue empêchait les clients de toucher les produits. « Parfois les gens ont le réflexe de vouloir attraper les légumes, et hop ! ils se

rattrapent directement, observait-il. Dans les grandes surfaces, les gens peuvent au contraire tout toucher, ici ce n'est pas la même chose ». Le marchand avait également ajouté un panneau, rappelant aux clients les consignes d'hygiène.

En attendant d'être servie, Josette opinait du chef. « Le marché, c'est très important. Il faut continuer à se nourrir de produits frais, qui fournissent une bonne alimentation pouvant aider à combattre le virus », pensait-elle.

Des sacs d'alimentation pré-pesés

Juba, de « Savez-vous planter les choux ? », affirmait, lui, que le chiffre d'affaires de son étal avait baissé de 50 % en une semaine. « Et encore, Concarneau est un marché référence. Les habitués sont là même si l'atmosphère est très bizarre. On sent beaucoup de psychose », affirmait le jeune vendeur. Pour se conformer aux exigences sanitaires, il proposait vendredi matin un système de pré-pesage : « J'ai préparé beaucoup de sacs de légumes déjà pesés et remplis. Comme ça les gens n'ont pas besoin de tout manipuler, c'est un gain de temps pour eux et pour nous, ça met en confiance », disait Juba.

Lui et les autres commerçants espéraient à nouveau être sur place vendredi prochain, mais craignaient que les marchés de plein air ne soient, à leur tour, invités à fermer prochainement leurs portes.

Le service des urgences interrompu dès lundi

Guirec Flécher

● Dans un communiqué, le Centre hospitalier de Cornouaille Quimper-Concarneau annonce interrompre le fonctionnement du service des urgences de Concarneau à partir de lundi. Ceci « afin de faire face à la progression de l'épidémie de Covid-19 et dans un contexte d'absentéisme du personnel en augmentation ». Pour l'établissement, « il est nécessaire de concentrer les personnels médicaux et soignants disponibles pour la prise en charge des patients sur le site de Laennec de Quimper, habilité pour la prise en charge des patients Covid-19 et qui a ouvert dans ce cadre un second service des urgences dédié ».

Ainsi, « le Centre hospitalier de Cornouaille Quimper-Concarneau est contraint d'interrompre de manière temporaire le fonctionnement du service des urgences de l'hôpital de Concarneau (qui fonctionne habituellement de 9 h à 19 h) à compter du lundi 23 mars 2020 et ce, pour une période indéterminée », annonce le Chic.

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, l'établis-

sement rappelle que le 15 est le numéro à composer. Le Chic assure également que « toutes les dispositions sont prises pour garantir à la population une réponse et des interventions adaptées ».

Contacté, André Fidelin, maire de Concarneau et vice-président du conseil de surveillance de l'établissement concarnois, parle d'une décision « regrettable, mais nous sommes dans un dispositif opérationnel, mutualisé. Avec un deuxième service d'urgence à Quimper, il faut que toutes les ressources soient mobilisées pour répondre aux attentes et être dans l'anticipation. Il semblerait que dans les jours futurs, un flux important de malades devrait malheureusement rejoindre le Centre hospitalier ».

Hélène Derrien, membre du comité de défense de l'hôpital de Concarneau, parle, elle, d'une décision « qui n'est pas étonnante. Ils ont besoin de regrouper tous les moyens. Je ne peux pas dire que ça nous réjouisse, la proximité pour certains va être sérieusement mise à mal. Pour les choses hors coronavirus, vers qui les gens se tourneront ? », questionne la Concarnoise.

Collecte des déchets : des perturbations dès lundi

● En raison de l'épidémie de Covid-19, CCA informe plusieurs perturbations liées à la collecte des déchets à compter du lundi 23 mars.

Tri sélectif : les sacs jaunes ne seront plus récoltés

Le centre de tri des emballages ménagers ayant suspendu son activité, la collecte du tri sélectif en bacs (ou sacs) jaunes ne sera plus assurée. CCA conseille aux usagers qui en ont la possibilité de conserver leurs emballages jusqu'à la reprise des collectes en porte à porte. Pour les personnes qui n'auraient la place chez eux, ils peuvent les déposer dans le bac à ordures ménagères.

Ordures ménagères : les collectes assurées

La collecte des ordures ménagères en porte à porte est maintenue à raison d'une fois par semaine : les bacs doivent être présentés aux endroits habituels.

Dans la commune de Concarneau : secteurs habituellement collectés deux fois par semaine, présentation des bacs à la collecte le lundi soir ; secteurs habituellement collectés trois fois par semaine, présentation des bacs à la collecte le mardi soir.

Dans la commune de Pont-Aven : secteurs habituellement collectés deux fois par semaine, présentation des bacs à la collecte le lundi soir.

Pas de changement dans les autres communes.

Les jours de collecte ne sont pas garantis mais les déchets seront bien collectés. Ainsi il est demandé aux usagers de sortir leur bac à ordures ménagères aux jours habituels de collecte et de le laisser sorti jusqu'à ce qu'il soit collecté.

La collecte du verre est aussi maintenue et les colonnes enterrées peuvent être utilisées sauf pour le tri sélectif.

Les déchetteries fermées

Les déchets déposés habituellement en déchetterie sont à stocker au domicile jusqu'à la réouverture des déchetteries.

Pour les déchets des jardins, CCA recommande de recycler ses déchets verts dans son jardin.

Les ventes de composteurs sont suspendues jusqu'à nouvel ordre mais le compostage peut se pratiquer en tas.

L'accueil physique du Centre technique communautaire reste fermé jusqu'à nouvel ordre, mais un accueil téléphonique est maintenu.

Coralie s'adapte aux mesures de confinement

● En raison de la baisse de la fréquentation constatée dans les véhicules depuis lundi, de nouvelles dispositions sont prises par CCA pour le fonctionnement du réseau de bus Coralie. Elles visent à maintenir un service public de transport répondant aux dérogations de déplacement autorisées, à savoir : déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ; déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés ; déplacements pour motif de santé ; déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Lignes 1 et 2.

L'offre de service est maintenue mais les premiers services du matin démarrant avant 8 h et les services démarrant après 18 h ne seront plus assurés qu'en transport à la demande. Les usagers devront réserver leur trajet uniquement par téléphone auprès de l'agence Cora-

lie (02 98 60 55 55) au plus tard la veille à 17 h.

Ligne 3.

L'offre va être réduite mais huit allers-retours seront maintenus entre 8 h et 18 h.

Ligne 4.

Réduction de l'offre du lundi au samedi. Suppression des services le dimanche.

Lignes 5 et 6.

Ces lignes ne fonctionneront qu'en transport à la demande.

Pour l'ensemble des lignes de transport à la demande, les réservations se feront au plus tard la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h. Les réservations le jour même l'horaire du service ne pourront plus être prises en compte.

Les nouvelles fiches horaires sont disponibles sur le site de Coralie : www.coralie-cca.fr.

Les agences fermées

Pour rappel, les premières mesures prises depuis lundi sont maintenues, à savoir : suppression des services scolaires (sauf adaptation si besoin pour les enfants de person-

nel de santé qui en auraient besoin) ; fermeture des agences Coralie de Concarneau et Rospenden (un accueil téléphonique est maintenu au 02 98 60 55 55) ; maintien des lignes TAD (transport à la demande) n°s 11 à 18.

Concernant les transports à la demande sur réservation, il sera demandé au client de produire une attestation de déplacement.



Le réseau de bus Coralie s'adapte aux mesures de confinement pour lutter contre l'épidémie de coronavirus.

À la SPA, l'activité se limite aux soins des animaux

Au refuge SPA de Concarneau, la crise sanitaire a nécessité une importante réorganisation. Si les adoptions sont temporairement interrompues, aucun abandon lié au coronavirus n'a été signalé depuis le début du confinement. La santé financière de l'association est cependant fragile.



Jessica, Noémie et Adeline restent aux petits soins des animaux, comme ici de Loustik.

● Il y a eu ces rumeurs d'abandons

d'animaux en masse, voire de demandes d'euthanasie. Au refuge SPA de Concarneau, rien de tout cela. « Pour l'instant, nous ne recensons pas de demandes d'abandons liées au Covid 19 », note Gwenaëlle Lider, la présidente de l'association, qui craint quand même que d'autres arguments puissent être avancés, pour délaisser son animal. L'occasion de rappeler que l'Agence nationale de sécurité sanitaire assure qu'il « n'existe aucune preuve que les animaux de compagnie et d'élevage jouent un rôle dans la propagation du virus SARS-CoV-2 à l'origine de cette maladie ».

Sans les bénévoles

Au refuge, la priorité absolue est de préserver la santé des employés. « Nous avons décidé de stopper les adoptions », explique la présidente. Et seuls les soins nécessaires aux 34 chiens et 44 chats accueillis sont assurés. « Les employées effectuent le nettoyage et la désinfection le matin des infrastructures, donnent à manger (...). Le reste de leur journée est réservé aux câlins, aux jeux

et à la promenade des chiens dans le bois attenant au refuge ».

Quant aux bénévoles, ils ne sont plus présents pour aider. « Nous avons reçu de nombreuses propositions de bénévolat, depuis le début de cette crise sanitaire, constate Gwenaëlle Lider. Cela nous touche beaucoup. Mais nous ne pouvons pour l'heure les accepter ».

Côté alimentation pour les animaux, les stocks sont suffisants. « Mais nous allons manquer de litière à compter de la fin de semaine prochaine. Si d'habitude nous sollicitons les donateurs pour nous en apporter, nous allons devoir exceptionnellement créer une collecte de dons en ligne pour en commander », souligne la présidente. Et ceci afin de respecter les consignes de confinement.

L'appel aux dons

Reste les finances de l'association, dont la trésorerie est fragile. « C'est une période qui va être difficile pour nous, reconnaît Gwenaëlle Lider. Nous stoppons les adoptions, les événements organisés par les béné-

voles, et donc nous stoppons aussi les rentrées d'argent (...). Nous avons vu que le gouvernement soutiendrait aussi les associations, mais il demeure encore de nombreuses interrogations de ce dispositif d'aide ».

Dimanche dernier, la SPA de Cornouaille a lancé une collecte, en urgence, afin de couvrir les frais de sauvetage d'un chien, qui devait être euthanasié dans une fourrière à plus de 240 km de Concarneau. « Nous savions que ce n'était pas la période idéale pour lancer une collecte, mais nous avons eu l'agréable surprise de la voir atteinte à 161 % en quelques heures », se réjouit-elle. De quoi mettre du baume au cœur des bénévoles, qui rappellent que les dons restent possibles.

Pratique

Des dons peuvent être faits via la plateforme sécurisée www.helloasso.com/don/associations/spa-de-cornouaille. Par ailleurs, l'association reste joignable pour les demandes d'abandon à refugeconcarneau@gmail.com et au 02 98 97 26 95.

Concarneau

Pas un chat, ni âme qui vive dimanche dans la Ville Close où les mesures de confinement ont l'air d'être bien respectées.



La Ville Close se mure dans le silence

Voilà presque une semaine que, comme partout en France, la Ville Close s'est refermée sur elle-même. Dimanche, ce silence nous a paru encore plus assourdissant.

Guirec Flécher

● Nous aurions aimé vous dire, en ce dimanche 22 mars, que les rues de la Ville Close étaient pleines à craquer pour saluer l'arrivée des beaux jours. Nous aurions aimé vous dire à quel point l'attente était longue devant le glacier et le chocolatier. Nous aurions aimé vous dire que des parents se trimbalaient avec leurs poussettes, que les couples s'enlaçaient et que des amis rigolaient en savourant ce dernier jour de week-end.

Mais nous n'avons rien vu de tout ça. Depuis quelques jours, un virus est entré dans nos vies et a mis sur pause la vie elle-même.

Non, dans la Ville Close nous n'avons entendu que le bruit de nos pas racler les pavés. Nous avons entendu le bruit de notre respiration et notre cœur battre dans notre poitrine. Nous avons tout de même croisé Jean-Yves, qui détient un restaurant dans la cité fortifiée. Il nous a expliqué qu'un jour comme celui-ci, son établissement devrait être bondé. D'habitude, Jean-Yves commande cent bourriches d'huîtres. Dimanche, il en a acheté moins, juste pour son propre plaisir. Il a dit que c'était « bizarre de voir la Ville Close vide comme ça ». « Est-ce que tout ça ce n'est pas la nature qui nous donne une leçon ? Mais est-ce qu'on saura s'en souvenir ? », a-t-il questionné. Nous n'avons pas eu de réponse à lui donner.

La ville fait le vide

Un peu plus loin, nous sommes montés sur les remparts. Nous avons entendu le vent siffler et claquer contre les voiliers. Sans marins en vue. Le Carré des Larrons a tourné rond, aucun spectateur n'était présent ni ce dimanche après-midi, ni dans les prochains jours. Nous avons également attendu, bêtement, l'arrivée du bac du Passage et son flot de visiteurs. Seuls les goélands ont continué à crier, comme pour se gausser de nous. Sur la place Saint-Guérolé, on a vu

les rideaux tirés, les volets fermés et les chaises des cafés rangées. Derrière les fenêtres, on a imaginé des familles réunies dans leur salon. A contrario, on a aussi pensé aux personnes seules, aux travailleurs et à tous les « inconfinaibles » forcés, quoi qu'il en coûte, à continuer. Notre regard s'est également déporté vers la Porte au vin, qui a noyé son chagrin sans les va-et-vient de ses plaisanciers et de ses pêcheurs amateurs.

En attendant les beaux jours

En partant, on a entendu Axel, brave compagnon à quatre pattes, glapir d'avoir les rues pour lui tout seul. Au moins un heureux dans cette histoire.

On a ensuite fait la rencontre de Gérard, qui « n'a pas pu résister à faire un petit tour en ville ». On lui a dit, sans montrer l'exemple, de faire attention. Il nous a promis que oui, il allait rentrer, car en plus il est « diabétique ». On a voulu croire Gérard. À la sortie de la Ville Close, on a entendu les pigeons roucouler et d'autres oiseaux chanter. On a observé des tulipes multicolores border l'entrée de la cité historique. On s'est dit que c'était bientôt le printemps et que si les nuages s'amoncellent, le beau temps finira bien, lui, par revenir. Qu'il nous a paru loin le printemps.

MELGVEN

Les enfants du personnel soignant accueillis à l'école

● Depuis le début de la semaine, une permanence d'accueil est mise en place à l'école pour les enfants du personnel soignant, réservé en priorité aux familles dont les deux parents travaillent au service des malades.

Au groupe scolaire Paul-Gauguin, enseignants et personnel périscolaire assurent l'accueil des enfants par roulement d'une demi-journée. Cinq à six enfants sont présents tous les jours et suivent les cours dans une classe aménagée pour les meilleures conditions de sécurité dans cette situation exceptionnelle : respect de distance entre les tables, personnel limité à un enseignant et un agent.



Damien Feat, le responsable du service périscolaire assure l'organisation de l'accueil à l'école pendant la période de confinement.

NÉVEZ

Le Rocher livre à domicile dans toute la commune

● À Port-Manech, Le Rocher, magasin d'alimentation, n'a pas attendu l'épidémie de coronavirus pour livrer à domicile. « J'ai une dizaine de clients réguliers toute l'année, surtout des personnes âgées, et un peu plus en saison avec l'arrivée des estivants en résidence secondaire », confie Marc Richard. Autant dire que sa démarche est particulièrement appréciée actuellement. « Je me déplace dans toute la commune, pas seulement à Port-Manech », poursuit Marc Richard. Il est ainsi possible de passer commande par téléphone ou par mail, pour les produits de crèmerie, fruits et légumes, conserves, produits frais, pain... Mais aussi journaux, presse

et tabac. En revanche, il faudra attendre un peu pour savourer les délicieuses crêpes du Rocher !
Contact : tél. 02 98 06 82 10 et lerochermarc@orange.fr.



Pour les personnes isolées ou qui ne peuvent pas se déplacer, Marc Richard livre à domicile dans toute la commune.

PONT-AVEN

Eau potable : pas de lavage des voitures et d'arrosage des jardins

● À partir du vendredi 20 mars et jusqu'à nouvel ordre, en raison de l'arrêt des travaux sur l'usine de production d'eau potable du Moulin du Plessis de Pont-Aven, conformément aux instructions pour lutter contre le Covid-19 et face à l'afflux exceptionnel du nombre d'habitants en cette période, Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) demande aux

usagers de limiter aux usages nécessaires leur consommation d'eau potable, par l'arrêt des lavages de voitures ou des terrasses et l'arrêt de l'arrosage des jardins.

Contact

eau@cca.bzh ou <https://mesdemarches.cca.bzh> ou www.cca.bzh

Accueil téléphonique au 02 98 60 77 10.

PONT-AVEN ● Les commerces s'organisent

« La part des anges », rue Émile-Bernard, qui propose de l'épicerie, reste ouvert du lundi au samedi, de 9 h à 13 h. Des livraisons à domicile gratuites sont organisées. Les propriétaires soulignent qu'ils se sont équipés d'un terminal de vente à distance et que les commandes par téléphone peuvent se faire 7 jours sur 7. En cas de confinement plus intense, ils ne prendront que les commandes par téléphone. Dans le bourg de Nizon, à la boulangerie Le Berre, les horaires d'ouverture sont inchangés. La boulangerie, épicerie de dépannage et tabac, sera ouverte jusqu'à 19 h.

PONT-AVEN ● Avec le CCAS, du portage à domicile

Le centre d'action communale va mettre en place un service de portage des denrées alimentaires essentielles. Les personnes isolées, vulnérables, ou leurs aidants, sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie, au 02 98 06 00 35.

ROSPORDEN

Covid-19 : les réparateurs en informatique sur le pont

● À l'instar des commerces alimentaires, il a été demandé aux professionnels de l'informatique de conserver ouvertes leurs enseignes pour faire face à l'augmentation du travail à domicile, notamment des collégiens. Morgan Le Gall, gérant d'« Aven PC », rue Nationale, s'est adapté à cette demande. « Depuis le début du confinement, j'ai été sollicité pour des écrans ou des imprimantes, les gens s'équipent davantage. Je peux aussi, via une connexion internet, me connecter directement sur le PC des particuliers qui ont un souci de matériel, à condition que celui-ci démarre. En cas de grosse panne, ils peuvent m'envoyer leur PC au magasin, mais je ne me déplace plus à domicile »,

précise le professionnel. Les horaires du magasin ont été aménagés,

de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Tél. 06 74 11 60 39.



Comme tous les professionnels du secteur qui proposent du dépannage informatique, Morgan Le Gall continue son activité.

ROSPORDEN ● La municipalité prend des mesures pour limiter la propagation du Covid-19



Les dispositions annoncées par le gouvernement depuis jeudi afin de limiter la propagation du Covid-19 ont une incidence sur le fonctionnement des services municipaux. La Maison de l'emploi, le service des sports, le service jeunesse, le centre culturel et la médiathèque ont

d'ores et déjà fermé leurs portes. Un accueil téléphonique est assuré au service finances-comptabilité, ainsi qu'au service des ressources humaines. Un accueil restreint est assuré au CCAS, ainsi qu'à l'état civil (accueil téléphonique également). Aux services techniques, l'accueil physique est fermé et les documents doivent être transmis par courrier. Un accueil restreint et destiné aux enfants des professionnels de santé est assuré au service d'accueil périscolaire. La banque postale de Kernével reste ouverte. Concernant le marché de jeudi, seuls les marchands alimentaires seront autorisés. Cette liste pourra faire l'objet d'une actualisation.

ROSPORDEN

Les horaires des services d'accueil de la mairie évoluent

● Les services d'accueil de la mairie de Rosporden et de la mairie annexe de Kernével sont ajustés pour la semaine du 23 au 27 mars. Mairie de Rosporden : l'accueil physique et téléphonique sera assuré tous les matins, de 9 h à 12 h. L'accueil physique continuera d'être assuré en mode restreint. Permanence téléphonique pour l'état civil les après-midi de 13 h 30 à 17 h. Numéro d'astreinte : 06 33 80 85 28. Mairie de Kernével : l'accueil physique et téléphonique sera assuré les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.



Face au confinement, la mairie adapte les horaires de ses services municipaux.

SAINT-YVI ● Le CCAS aux services des plus fragiles

Compte tenu de la situation sanitaire et dans le cadre des mesures de lutte contre le coronavirus, des décisions de restrictions des déplacements et de confinement de la population ont été décidées par le gouvernement. Le CCAS (Centre communal d'action sociale) a donc décidé de se tenir à la disposition des personnes âgées isolées. En effet, celles-ci, par mesure de précaution, ne doivent pas se déplacer pour faire leurs achats de première nécessité dans les commerces locaux et certaines sont isolées et ne peuvent faire appel à aucuns parents pour les aider. Dans ce cadre, si elles n'ont pas d'autres possibilités, les personnes concernées peuvent contacter Michel Jaouen, adjoint aux affaires sociales, à la permanence téléphonique de la mairie (tél. 02 98 94 72 11) aux heures d'ouverture ou par mail : contact@saint-yvi.bzh. Elles pourront établir la liste de leurs besoins et leurs commandes en vue d'une livraison en respectant strictement toutes les consignes et recommandations sanitaires.

SAINT-YVI

Les commerces ouverts

● Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et suite au message de la préfecture confirmant les mesures prises par le gouvernement, la mairie a décidé de reporter l'installation du nouveau conseil municipal. En conséquence, le mandat du maire et des adjoints est prolongé jusqu'au 15 mai. La mairie, quant à elle, est fermée jusqu'à nouvel ordre mais une permanence est assurée par téléphone (tél. 02 98 94 72 11) ou mail (con-

tact@saint-yvi.bzh). Les demandes d'état civil (et cimetière) se feront uniquement sur rendez-vous (etat.civil@saint-yvi.bzh).

À savoir que les commerces de proximité de la commune sont ouverts : Pizz'Addict, boulangerie Autret, pharmacie Torion, le Proxi ainsi que La Tabatière (tabac et presse).

De plus, les exploitations en vente directe ou à emporter continuent aussi leurs services.

TRÉGUNC

Déchetterie fermée : que faire des déchets verts ?

● Suite à de nombreux appels, la mairie souhaite informer sur les alternatives à la déchetterie, fermée en raison du contexte, et aux feux, interdits depuis 2011, pour la gestion des déchets verts. Ces déchets biodégradables de jardin constituent une source de matière organique à valoriser.

Parmi les solutions, le paillage, pour protéger le sol et lutter contre les mauvaises herbes. Utilisées en

paillis, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et les tailles de haie facilitent le désherbage et l'arrosage. « Une heure de paillage équivaut à dix heures d'entretien de son jardin », explique-t-on aux services techniques. Autres techniques, le broyage, le mulching (tonte sans ramassage de l'herbe), et le compost. Le compostage est un processus simple et naturel qui transforme les déchets organiques

en un compost utile aux plantes, gazons, potagers, etc. Le compostage est également une solution durable (moins de déchets à incinérer et des sols en meilleure santé) et économique (le compost est un cadeau naturel et gratuit pour les jardins, jardinières, espaces verts).

Pour plus d'informations, consulter le guide pratique « Mon jardin malin », sur www.tregunc.fr.

TRÉGUNC

Le CCAS aide les personnes âgées

● Le CCAS se mobilise afin de venir en aide aux personnes âgées les plus démunies de la commune. Un courrier a ainsi été adressé aux 1 800 Trégunois de plus de 70 ans. « Toute personne se trouvant atteinte d'une pathologie chronique et ne pouvant faire intervenir la solidarité familiale ou de voisinage, ou dépendante, et dont le service d'aide à domicile a été interrompu, ou isolée et n'ayant pas de famille à proximité, est invitée à contacter le CCAS », indique l'adjointe aux affaires sociales, Valérie Voisin. Le personnel du CCAS assure que tout sera

mis en œuvre pour résoudre les difficultés des personnes.

« Durant cette période particulière, il est important de faire jouer la solidarité de la famille et du voisinage, notamment pour les plus âgés et les plus fragiles en s'assurant de leur état, mais en privilégiant le téléphone et en limitant les contacts physiques », précise Nathalie Kergourlay, agent du CCAS. Il n'y a plus d'accueil physique au CCAS, mais un numéro d'appel exceptionnel a été mis en place, le 06 70 74 53 46, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.



Nathalie Kergourlay, agent du CCAS et responsable de la Banque alimentaire.

TOURC'H ● Le premier conseil municipal du nouveau mandat est ajourné

Le premier conseil municipal qui devait se tenir après les élections, prévu le samedi 21 mars, est ajourné jusqu'au 15 mai. Le maire, Michel Cotten, a ainsi précisé que « le président du conseil scientifique a estimé que les conditions de réunion des conseils municipaux en cette fin de semaine, même aménagées, n'étaient plus réunies et qu'il était préférable de reporter l'installation des conseils municipaux définitivement élus à l'issue du premier tour. Le projet de loi d'urgence, pour faire face à l'épidémie de covid-19, doit fixer les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction les maires et adjoints en fonction au 15 mars jusqu'au 15 mai ».

TOURC'H ● Permanence téléphonique pour la mairie et le CCAS

La mairie informe qu'elle maintient une permanence téléphonique (02 98 59 12 51) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, jusqu'à nouvel avis. La mairie et le CCAS ont constaté une solidarité entre voisins. Pour rappel, l'assistance aux personnes vulnérables est un des motifs de déplacement autorisés dans le cadre des mesures de confinement pour endiguer la propagation du coronavirus, sous réserves de respecter strictement les consignes sanitaires et notamment les gestes barrière. Néanmoins, les personnes isolées, sans famille à proximité ni assistance de proximité, peuvent contacter la mairie aux heures de permanence téléphonique, si elles sont en difficulté en raison du confinement, notamment pour leurs besoins alimentaires.